



Mairie de Lacoste

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation : 24 juin 2026

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Marc CARAYON

Présents : Marc CARAYON, Christian DOIREAU, Carole VIGNE, Xavier ASSELIN, Marie-Josèphe AZZOPARDI, Veronique SAUX, Mickael BOSCH, Alain THIERS, Christine BOUNIOL.

Représenté : Patrice CRISTOL représenté par Isabelle TIPHON

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élu secrétaire de séance Christian DOIREAU

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20/05/2026
2. Résultat des élections du 5 juin 2026 portant désignation du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
3. Désignation d'un élu relais titulaire et d'un élu relais suppléant « Déchets et Économie circulaire » auprès du Syndicat Centre Hérault
4. Approbation du rapport définitif de la cour des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Clermont l'Hérault et de la Communauté de Communes du Clermontais
5. Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
6. Questions diverses.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du Procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

Mme BOUNIOL fait part d'observations : *à la lecture du procès-verbal, j'ai constaté que plusieurs interventions ne sont pas retranscrites de manière complète ou fidèle. Mon intention n'est pas de remettre en cause le déroulement de la séance, mais de veiller à ce que le procès-verbal reflète le plus justement possible les échanges qui ont eu lieu.*

Le Procès-verbal de la séance du 20 mai sera adopté au prochain conseil en prenant note des observations.

2. Résultat des élections du 5 juin 2026 portant désignation du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

M. le Maire fait part au conseil du résultat de l'élection du 5 juin portant désignation du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, validé par arrêté préfectoral n°2026.06.DRCL.0227 en date du 12 juin ;

Election du délégué

Candidat : Marc CARAYON

a. Nombre de conseillers présents et représentés	8
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	8
g. Majorité absolue ¹	5

M. Marc CARAYON, a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Candidats : Christian DOIREAU – Carole VIGNE – Patrice CRISTOL

h. Nombre de conseillers présents et représentés	8
i. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote(abstention)	0
j. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	8
k. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
l. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
m. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	8
n. Majorité absolue ²	5

M. Christian DOIREAU a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Carole VIGNE a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Patrice CRISTOL a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Délibérations

Désignation d'un élu relais titulaire et d'un élu relais suppléant « Déchets et Économie circulaire » auprès du Syndicat Centre Hérault (N° DE_2026_030)

Dans le cadre de l'installation des instances communales et intercommunales, le Syndicat Centre Hérault sollicite les 77 communes du territoire pour désigner des *Elus Relais Déchets et Économie Circulaire*. Ces élus relais constituent un groupe de travail consultatif, qui interviendra dans une double mission : soutenir et relayer l'action du Syndicat Centre Hérault à l'échelle communale et faire remonter les besoins identifiés à l'échelle des communes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault propose aux 77 communes de son territoire de désigner un élu relais titulaire et un élu relais suppléant sur les thématiques « Déchets et Économie circulaire » ;

Considérant que cette démarche vise à renforcer les échanges entre le Syndicat Centre Hérault et les communes, à faciliter la diffusion des informations relatives à la prévention et à la gestion des déchets ainsi qu'au développement de l'économie circulaire ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'interlocuteurs identifiés sur ces sujets ;

Considérant que cette désignation constitue une mission de relais et de correspondance entre la commune et le Syndicat Centre Hérault et n'emporte aucune représentation de la commune au sein des instances délibérantes du syndicat ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault élabore et anime un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour lequel il a l'obligation de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, composée notamment d'élus municipaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- M.Marc CARAYON, fonction : maire
élu relais titulaire « Déchets et Économie circulaire »

- Mme Marie-Josèphe AZZOPARDI, fonction : élue
élu relais suppléant « Déchets et Économie circulaire »

Approuvé : Vote 11 voix pour.

Approbation du rapport définitif de la cour des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Clermont l'Hérault et de la Communauté de Communes du Clermontais (N° DE_2026_031)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Chambre régionale des comptes a adressé à la commune de LACOSTE le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Clermont-l'Hérault et de la communauté de communes du Clermontais. Ce document, a été présenté à l'organe délibérant de la Communauté de

communes du Clermontais le 6 mai 2026, doit désormais donner lieu à un débat par les communes membres, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Un débat a lieu entre les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, qui prévoit l'obligation pour la Chambre régionale des comptes d'adresser le rapport d'observations définitives aux maires des communes membres des établissements publics contrôlés ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes a été transmis à la commune de LACOSTE ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être présenté par le maire au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat en application des dispositions prévues à l'article L.243-8 du Code des juridictions financières ;

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Clermont-l'Hérault et de la communauté de communes du Clermontais.

Approuvé : Vote 11 voix pour.

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (N° DE_2026_032)

Le 2 juin 2026 le Conseil communautaire a procédé à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT), instance obligatoire dans tous établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Son rôle principal est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'EPCI.

La composition de cette commission a été fixée à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune.

Il est demandé au conseil de procéder à leur désignation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C relatif au régime de la fiscalité professionnelle unique et à la création d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juin 2026 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées et fixant sa composition,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est une instance obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges résultant des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale, afin de déterminer les attributions de compensation dans le respect du principe de neutralité financière des transferts de compétences,

Considérant que chaque commune membre est représentée au sein de cette commission conformément aux modalités fixées par le Conseil communautaire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de cette instance,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de désigner M. Marc CARAYON en qualité de représentant titulaire et M. Christian DOIREAU en qualité de représentant suppléant au sein de la CLECT.

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes du Clermontais.

Approuvé : Vote 11 voix pour.

Affaires communales

Information de l'inspecteur des Finances Publiques

- 1) A compter de 2027, la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) seront supprimées.
Elles seront remplacées par une nouvelle taxe au profit des collectivités: la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

il faut distinguer deux périmètres, les zones tendues et non tendues.

*** Dans les zones tendues: (fixées par décret)**

Concerne uniquement les communes de:

- Cabrières, Fontès, **Lacoste**, Octon et Usclas d'Hérault pour le Clermontais
- Bèlarga, Lagamas, Montpeyroux et Saturnin de Lucian pour la Vallée de l'Hérault.

TVLH de droit pas de délibération d'instauration à réaliser.

Taxe émise après un an de vacance.

1^{ère} année de taxation: taux plancher de 17 % appliquée

2^{ème} année de taxation: taux plancher de 34 % appliquée

Possibilité pour la commune de voter des taux supérieurs jusqu'à 30 % pour la 1^{ère} année de taxation et jusqu'à 60 % pour la seconde année de taxation.

Il suffit de voter ces deux taux de TVLH lors du vote traditionnel des taux avant le 15/04/N.

Précisions:

- Les dotations THLV qui compensaient aux collectivités situées en zone tendue la perte de la THLV occasionnée par la mise en œuvre de la TLV sur leur territoire seront supprimées à compter de 2027.
- Sauf délibération contraire, les délibérations de la majoration de THRS (art. 1407 ter CGI) prises avant le 1/01/2027 continueront à s'appliquer sur les communes situées en zone tendue visées par le nouvel article 1406 bis.

- 2) Mise à jour automatique des éléments de confort sur l'évaluation des locaux

La Direction générale des Finances publiques a proposé aux communes qui le souhaitent de bénéficier, dès l'imposition 2027, d'une opération de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la mise à jour automatique de certains éléments de confort.

Cette évolution, évoquée depuis plusieurs années et répondant à une demande des élus, vise à renforcer l'équité fiscale entre les contribuables tout en améliorant la fiabilité des bases fiscales. À l'échelle nationale, près de 7,4 millions de biens sont concernés, avec un impact moyen estimé à 63 € de cotisation de taxe foncière supplémentaire par local.

Cette opération présente donc un potentiel non négligeable de consolidation des bases fiscales pour les collectivités concernées.

La mise à jour des éléments de confort interviendra, à terme, dans toutes les communes. Néanmoins, les communes qui se positionneront favorablement dès à présent pourront profiter de cette actualisation par anticipation, pour une prise d'effet dès l'imposition 2027.

La commune de Lacoste participera à ce dispositif.

- **Demande installation d'un miroir double face – CD 140**

M. le Maire a sollicité le service route du département portant sur la pose d'un miroir sur la route départementale CD 140 au niveau du lieu-dit « la tranchée ».

Cette portion de voie se caractérise par une configuration spécifique longeant une falaise : chaussée très étroite et virage à angle droit, empêchant toute visibilité des usagers circulant dans les deux sens. Cette absence de visibilité constitue un danger réel, alors qu'aucun croisement de véhicules n'est possible en ce lieu. Les nombreux cyclistes empruntant cet axe, et l'accroissement du nombre de véhicules électriques rendent encore plus complexe cette situation.

Réponse du directeur de l'agence cœur d'Hérault :

La section du RD140 au niveau de « La tranchée » est particulièrement complexe. L'étroitesse de la route et le peu de visibilité rendent l'engagement sur cette section hasardeux.

La pose de miroir routier aurait sans doute peu d'effet. Le pouvoir réfléchissant de ces miroirs n'excède pas 15 m maxi à des vitesses réduites.

C'est pour ces raisons que leur utilisation est strictement réservée aux carrefours en agglomérations.

Néanmoins pour répondre à votre demande, je vais solliciter le Service Sécurité Routière du Département pour étudier une signalisation spécifique pour amener les usagers à adapter leur vitesse.

Je vous informerai d'une éventuelle visite sur place avec nos collègues.

Suite au débat entre les élus, le conseil regrette que le département ne puisse donner une réponse favorable à cette demande.

- **Désignation des membres de la CCID**

Par délibération le conseil avait proposé des représentants titulaires et suppléants. Le directeur des finances publique a désigné :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
ANINAT Philippe	ANTERRIEU Pascale
BIBAL Thomas	TOUREL Alain
BOUNOL Mireille	PELISSIER Martin
CARLES Maxime	MAURIN Serge
FABRE Colette	LABINAL Yvon
PLANAS Pierre	CINESI Hélène

- **Dossier urbanisme**

DP AZZOPARDI– 94 rue Pauférit – Panneaux photovoltaïques – Favorable
DP FOURCADIER – Fontbonne – Extension maison moins de 20 m² - En instruction

- **DIA**

Vente parcelle VAILLE Vincent – parcelles A 20 et A 23 L'Auverne.

- **Compte rendu divers**

- Compte rendu de M. DOIREAU, réunion avec les communes forestières.
A cette occasion il a été rappelé qu'un plan communal de débroussaillage a été établi en 2025 en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault et les communes forestières.
Débat entre les élus sur le débroussaillage et les propositions pour informer – Un rappel auprès des personnes concernées par les OLD sera fait en automne- Contrôle des OLD en 2027 - Adhésion à la Fédération des communes forestières approuvée.
- *Compte rendu de la réunion du Schéma directeur cyclable par Mme Bounniol*
La CCC a mandaté le bureau d'études ITER pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable. Dans ce cadre il a été proposé un entretien en visioconférence afin de dresser un bilan de l'état de la pratique cyclable sur notre territoire, de comprendre les besoins des habitants et prendre connaissance des projets communaux pouvant impacter la mobilité.
Le but de cette étude est de proposer des structures pour rouler un maximum à vélo- Problèmes soulevés, stationnement - rack à vélo manquant – voie verte à créer...
Mme BOUNIOL informe les élus d'une réunion avec l'association SIVAM Empreinte le jeudi 13 juillet à 15h00 concernant les modalités pour mettre en place une pâture sur la commune.
M. BOSCH se joindra à cette réunion.
- Compte rendu des travaux effectués pour le mur de soutènement devant Mme GIORGI.
Travaux faits par M. ASSELIN, l'agent communal et des administrés bénévoles. Chantier presque terminé.
- Compte rendu dossier grange Mas Audran
L'architecte a transmis le dossier à l'architecte des bâtiments de France.
- Compte rendu de la commission festivités
 - o *Cérémonie du 14 juillet – Chaque conseiller apporte un plat salé pour accompagner le vin d'honneur.*
La gerbe a été commandée, Mme SAUX se propose de la récupérer.
 - o *Journée des associations le 5 septembre de 14h à 17h.*
 - o *2 octobre : théâtre le sillon*
 - o *Octobre Rose – décor du village – associer toutes les associations – entreprises*
 - o *ADN sport a présenté son activité prévue le 12 septembre.*

Mme BOUNIOL fait part du renseignement pris pour proposer du cinéma plein air -coût 1 200€ - voir pour l'organisation -lieu.....

- **Référent Ambroisie/chenilles auprès de l'ARS**

Carole VIGNE s'est proposée comme référente

- **Commissions permanentes du Syndicat Centre Hérault – Désignation de membres suppléants**

Mail reçu concernant la désignation :

Nous avons le plaisir de vous informer de la désignation des élus suppléants au sein des commissions du Syndicat Centre Hérault.

Pour votre commune, les sièges ont été attribués comme suit :

- *Madame Marie-Josèphe AZZOPARDI : Commission communication et animation*

Nous vous remercions pour les candidatures proposées et vous prions de noter que l'ensemble des commissions dispose désormais de ses représentants.

*- Désignation des représentants appelés à siéger au sein des 4 commissions de travail communautaires
Lors du conseil communautaire du 2 juin il a été procédé à la création de 4 commissions de travail communautaires selon les thématiques ci-dessous :*

- Commission Attractivité, (économie, agriculture, tourisme, Activités de Pleine Nature, santé) et Relations intercommunales :
M. BOSCH Mickael
- Commission Aménagement du territoire, Habitat, Urbanisme, Transition écologique et Collecte des déchets :
M. DOIREAU Christian
- Commission Culture, Lecture publique, Patrimoine, Jeunesse et Sport :
Mme VIGNE Carole
- Commission Administration, Ressources humaines, Relations internes et sociales, Solidarité, Finances et Sécurité :
M. CARAYON Marc

Questions diverses

- Proposition de M. Alain THIERS :

Dans l'intérêt de notre village et du bien-être de ses habitants, il me semblerait souhaitable que chaque conseiller municipal puisse recenser les endroits qui nécessitent un nettoyage ou une remise en état.

Lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal, ces observations pourraient être mises en commun afin d'identifier les priorités et d'envisager les moyens humains, techniques ou financiers nécessaires pour améliorer l'entretien et la mise en valeur de notre commune.

Notre village possède de nombreux atouts. En veillant collectivement à son entretien et à son embellissement, nous contribuerons à offrir un cadre de vie agréable aux habitants et une image accueillante aux visiteurs.

M. THIERS sera le référent pour l'organisation d'une journée citoyenne.

- Travaux toit sacristie église
Voir pour faire les travaux en régie. M. le Maire demande si des élus souhaitent se joindre à ce chantier. Mme VIGNE intervient en précisant que les travaux sont toujours faits par les mêmes personnes. Pourquoi ne pas envoyer un mail aux administrés pour avoir de l'aide.
- *Mme VIGNE fait part du rendez vous le 7 juillet avec le lycée agricole pour des propositions de travaux avec les élèves notamment sur la calade et lavoir.*

- Mme BOUNIOL fait part d'une information : ce matin présence d'un jeune devant le cimetière en présence de gaz hilarant.

M. le Maire informe Mme BOUNIOL que cette situation est un problème récurrent.

Fin de la séance 20h.

Le secrétaire de séance,

Christian DOIREAU



Le Maire,

Marc CARAYON

